**Le Val’heureux**

**Dossier de présentation**



Rue Pierreuse, 57 à 4000 Liège

[www.valheureux.be](http://www.valheureux.be) (www.valeureux.be)

info@valheureux.be (info@valeureux.be)

Triodos : BE25 5230 8007 4282

1. **Les origines du Val’heureux**
* **Origine du projet**

L’idée de créer un bon de soutien à l’économie locale de la région liégeoise est née en 2011 à l'initiative de quelques citoyens, liées à Liège en Transition et au Réseau Financité. Leur but : favoriser l’économie réelle, locale et éthique.

Ce groupe d’une dizaine de personnes a élaboré son projet dans le cadre des actions menées par l’ASBL Barricade, par Liège en Transition et par les promoteurs de la Ceinture Aliment-Terre Liégeoise ([www.catl.be](http://www.catl.be)). Début 2014, une ASBL a été fondée et en juin de la même année, les premiers billets en Val(’h)eureux sont apparus dans les portemonnaies.

Début 2017, différents groupes de citoyen-ne-s de la province de Liège en réflexion sur l’économie locale et les circuits-courts ont commencé à s’intéresser à la monnaie citoyenne. Ces groupes sont issus d’initiatives en transition (comme Comblain-au-Pont en Transition), de dynamique de jeunes citoyens (Génér’action de Huy-Waremme) et d’associations comme De Bouche à Oreille ([www.dbao.be](http://www.dbao.be)). Après quelques soirées de formation et de réflexion, ces différents groupes ont décidé d’unir leurs efforts pour travailler sur une nouvelle version de la monnaie citoyenne liégeoise. Ainsi est né le Val’heureux (modification du nom !) pour mieux soutenir les circuits-courts d’une bonne partie de la province de Liège.

C’est donc maintenant cinq comités de citoyen(ne)s : Liège, Huy-Hesbaye-Condroz, Ourthe-Amblève, Verviers et Pays de Herve, rassemblés au sein de l’asbl *Le Val’heureux*, qui assurent la promotion et la gestion du Val’heureux.

* **Contexte et origine du projet**

Le Val’heureux s'inscrit dans le vaste mouvement planétaire des « monnaies complémentaires ». On estime qu’il en existe aujourd’hui plus de 5000 dans le monde. En Belgique francophone, il y a, actuellement, six autres « monnaies complémentaires » en circulation : l'Epi lorrain à Virton, les Blés à Grez-Doiceau, le Talent à Ottignies/Louvain-La-Neuve, le Voltí à Rocherfort-Ciney-Marche, le Lumsou à Namur et le Sous-rire à Malmédy et le Ropi à Mons. D’autres projets sont également en voie de construction ailleurs en Wallonie et à Bruxelles. Enfin, le Toreke, soutenu par la Ville Gand, est, pour les promoteurs du Val’heureux, un modèle très inspirant.

Certain-e-s pourraient être surpri-se-s qu’une poignée de citoyens se targue de créer une « monnaie ». En effet, l’émission de la « monnaie » est une activité strictement réglementée par la Constitution. Cette prérogative est exclusivement réservée à la Banque Centrale Européenne et à la Banque Nationale de Belgique. Ce que nous appelons ici « monnaie » est donc, d'un point de vue légal, un « bon de soutien à l'économie locale ». Cette mention figure sur tous les documents officiels.

Si les promoteurs et promotrices du Val’heureux s’investissent dans la création et la gestion d’un bon de soutien à l’économie locale, c’est parce que, comme Bernard Lietaer (économiste et ancien haut fonctionnaire de la Banque Nationale de Belgique), l'écrit, « ils sont convaincus que l’Euro ne suffit pas ! Il manque un outil économique destiné à stimuler exclusivement les échanges locaux, entièrement dédié au service de l’économie réelle, capable de renforcer l’emploi non délocalisable ». En résumé, sa finalité consiste à orienter les comportements de consommation, soutenir les petits entrepreneurs et rapprocher les acteurs de l’économie locale pour répondre aux enjeux d'un développement plus durable et solidaire.

La région liégeoise compte de nombreux entrepreneurs qui nourrissent le tissu économique local. Ils et elles travaillent au quotidien dans l'esprit d'un développement économique respectueux des personnes et de l’environnement. L’objectif du Val’heureux est donc de renforcer ces projets et de stimuler leur clientèle.

Pour ces promoteurs et promotrices, le Val’heureux constitue donc une alternative à la spirale infernale d’une certaine mondialisation économique qui déstructure sans cesse les économies locales, accapare les richesses, distend les liens sociaux et détruit l’environnement, source de toute prospérité.

Enfin, via sa structure en ASBL, le Val’heureux est un outil transparent et démocratique, fruit d’une gestion citoyenne et participative.

1. **Structure du projet**

***Objectifs du Val’heureux***

Le Val’heureux est un complément régional à l’Euro. Le simple fait de transformer un Euro en Val’heureux crée de la richesse qui circule dans un territoire donné, celui des bassins de vie en région liégeoises. Dès lors, le Val’heureux poursuit plusieurs objectifs :

* Renforcer et valoriser l’économie locale, les circuits courts ;
* Favoriser l’utilisation de biens et de services socialement responsables ;
* Soutenir les initiatives respectueuses de l’environnement ;
* Promouvoir en particulier la souveraineté alimentaire et économique ;
* Créer du lien social sur base locale tout en facilitant les échanges ;

Ainsi, le Val’heureux permet de retenir et de mieux faire circuler la richesse créée par les petits entrepreneurs, les citoyens et les acteurs de l’économie locale et éthique.

***Le Val’heureux en pratique***

Le Val’heureux est un bon de soutien à l’économie locale pour les bassins de vie en région liégeoise. Il est partagé par un réseau limité d’utilisateurs. La parité entre l’Euro et le Val’heureux est fixe : 1 Val’heureux = 1 Euro. Le Val’heureux se présente sous la forme de bons sécurisés imprimés sur papier. Il y a six coupures de billets, respectivement d'une valeur de 0 - 0,5 - 1 – 5 – 10 et 20 Val’heureux.

Ces billets ont été créés par la graphiste Colienne Roberti. Les promoteurs du Val’heureux n’ont rien prévu pour l’utilisation de la coupure de « 0 » Val’heureux, pariant sur l’imagination et l’ingéniosité de leurs concitoyen-ne-s pour en faire bon usage.

Chaque coupure à un thème :

* Le lien social pour le billet de « 0 » ;
* L’environnement pour le billet de « 0,5 » ;
* La culture pour le billet de « 1 » ;
* La souveraineté alimentaire pour le billet de « 5 » ;
* La liberté et la démocratie pour le billet de « 10 » ;
* La solidarité pour le billet de « 20 » ;

Pour chaque coupure, il y a un recto unique et un verso spécifique à chaque région (Liège, Huy-Hesbaye-Condroz, Verviers, Ourthe-Amblève et Pays de Herve). Ces rectos reprennent un paysage, un monument ou un symbole local. Il y a donc six fois cinq coupures différentes, donc trente billets, dont la cohérence est assurée par une même charte graphique et qui peuvent circuler indifféremment partout où le Val’heureux est accepté.

**Les acteurs du système**

Toute personne physique ou morale peut utiliser des Val’heureux. Deux rôles différents peuvent être joués : celui d’« utilisateur-rice », ou celui de « prestataire partenaire ».

L’utilisateur-rice

Est utilisatrice, toute personne qui participe à une transaction commerciale en Val’heureux. Elle peut devenir « membre adhérent » de l'ASBL pour marquer son soutien au système. En posant ce choix, elle s'identifie et est répertoriée dans un registre.

Les « membres adhérents » peuvent devenir « membres effectifs » de l’ASBL si leur demande est acceptée par l’assemblée générale et s’ils s’acquittent d’une cotisation dont le montant est fixé par l’assemblée générale sur proposition du conseil d’administration.

Le prestataire partenaire

Les prestataires partenaires sont des indépendants, des entreprises ou des associations qui vendent un bien ou un service et qui acceptent le Val’heureux comme moyen de paiement. Ils ont signé la charte du Val’heureux et adhèrent donc à ses principes. Tous les prestataires partenaires sont membres effectifs de l'assemblée générale de l'ASBL « Le Val’heureux » où leurs idées, leurs avis et leurs voix sont, bien entendu, pris en compte. Les prestataires partenaires s’acquittent d’une cotisation annuelle fixée au minimum à 25€.

* **Dépenser le Val’heureux**

Les Val’heureux peuvent être dépensés chez tous les prestataires partenaires. Ceux-ci figurent dans l'annuaire du Val’heureux publié notamment sur son site web. Durant les événements partenaires, le Val’heureux peut être utilisé en lieu et place des tickets boissons.

Lors d'un paiement en Val’heureux, la monnaie est rendue préférentiellement en Val’heureux. Pour la petite monnaie (cents) ou lorsque les coupures nécessaires ne sont pas disponibles, le change est rendu en Euros.

Lorsqu'il compte sa caisse en fin de journée, le prestataire partenaire comptabilise les Euros et les Val’heureux en les intégrant tout simplement à son Chiffre d'Affaires.

* **Principe de gestion de l'ASBL « Le Val’heureux »**

Les Euros convertis en Val’heureux seront entièrement versés sur un compte de contrepartie. (banque Triodos). Les frais de fonctionnement de l'ASBL sont financés par un compte séparé.

* **Secteurs d'activité concernés par le Val’heureux**

Le Val’heureux s'applique à tous les secteurs d'activité. Toutefois, la priorité est donnée au secteur alimentaire.

La surface géographique d’action du Val’heureux est Liège, Verviers, Huy, la Hesbaye, le Condroz, Ourthe-Amblève et la Pays de Herve. Le Val’heureux tient compte des boucles économiques locales et de l'évolution de la Ceinture Aliment-Terre Liégeoise ([www.catl.be](http://www.catl.be)) en voie de construction.

***L’ASBL « Le Val’heureux »***

Durant le premier trimestre de l’année 2014, les statuts de l’ASBL ont été rédigés. Ils ont été validés par le tribunal de commerce de Liège le 19 mars 2014. Les statuts ont été adaptés en octobre 2017. Ces statuts sont disponibles sur la page internet du Val’heureux ([www.valheureux.be](http://www.valheureux.be)).

* **Respect des objectifs et promotion du dispositif**

L’ASBL « Le Val’heureux » gère et développe le système mis en place. Elle veille au respect de la finalité sociale et aux objectifs du projet. Elle promeut l'utilisation des Val’heureux et encourage l'adhésion de nouveaux prestataires partenaires. Elle assure la promotion du système auprès du grand public et des commerçants. Elle encourage l'utilisation des Val’heureux tout au long des filières.

Outre les prestataires partenaires, sont membres effectifs de l’ASBL, les particuliers dont la demande d’adhésion, soumise à l’assemblée générale par le conseil d’administration, a été acceptée.

* **Partenariat avec le réseau « Financité »**

L’ASBL « Le Val’heureux » a signé une convention de partenariat avec le réseau « Financité ». Son statut de « groupe local » lui permet de rester en contact et de développer des collaborations avec les autres groupes actifs dans le développement d’une monnaie citoyenne en Wallonie, à Bruxelles mais également au niveau international. L’ASBL « Le Val’heureux » profite également d’un soutien logistique et humain mis à disposition par Financité. Grâce aux heures d’éducation permanente réalisées par les volontaires du Val’heureux et valorisées par Financité, l’ASBL bénéficie également de quelques moyens financiers via le réseau.

**3. Élargissement du réseau de partenaire**

En octobre 2017, le Val’heureux compte plus de 130 partenaires. ***La liste complète des partenaires est actualisée tous les mois et accessible sur la page facebook.***

* **Comptoirs de change**

Nous comptons **9 comptoirs de Val’heureux** :

* La Chocolaterie du Haut Clocher (Chaussée de Hannut, 364, Bierset)
* Lolifant (Rue de l’Université 37, Liège)
* L’Office du tourisme de la ville de Liège (Quai de la Goffe 13, Liège)
* Osons Bio Peuchère (Place Général Leman 43, Liège)
* Peuple et Culture (Rue du Beau Mur 45, Grivegnée)
* Pharmacie Lamalle (Place Delcour 22, Liège)
* Scylla fleurs (Rue Hors-Château 90, Liège)
* Tricotea (Rue du Laveu 30, Liège)
* Le Pont des Arts (Rue des Augustins, 5A, Huy)

**4. Communication et promotion du Val’heureux**

* **Sur internet**

**Le site internet** [www.valheureux.be](http://www.valheureux.be) est régulièrement mis à jour, notamment à chaque adhésion d'un nouveau partenaire.

On y trouve l’actualité du Val’heureux, l’annuaire des partenaires, toute la documentation relative au fonctionnement du Val’heureux et de l’ASBL, et la charte. Il est également possible d’envoyer un message à info@valheureux.be via le formulaire en ligne. Les courriels envoyés à info@valheureux.be sont traités dans les 24 heures. Cinq courriels pour contacter les comités régionaux existent également : liege@valheureux.be ; verveirs@valheureux.be ; ourtheambleve@valheureux.be ; huyhesbayecondroz@valheureux.be ; paysdeherve@valheureux.be

La page **Facebook** du Val(’h)eureux est également alimentée régulièrement. Elle permet de faire connaître le Val’heureux à un plus grand nombre de personnes et surtout de faire connaître l’actualité du Val’heureux et des commerçants partenaires. **La page Facebook compte actuellement plus de 2000 *followers*. Une page facebook Val’heureux pour chaque comité régional est en cours de création.**

* **Matériel de promotion, et signalétique**

Différents documents et supports de promotion ont été élaborés. Il s’agit d’abord d’**un flyer de présentation** du Val’heureux et d’**un dépliant répertoriant tous les commerçants** partenaires.

Ces documents sont actualisés régulièrement et sont disponibles sur les comptoirs des commerçants partenaires et sont distribués lors d’événements.

**5. Partenariat avec la ville de Liège**

Ce printemps, M. Demeyer, Bourgmestre de Liège, a soumis au vote du conseil communal, une motion visant à soutenir le développement du Val’heureux. Grâce à cet appui officiel, de nouveaux partenariats ont vu le jour : collaboration avec le guichet de l'énergie, l'office du tourisme ou encore le commerce liégeois ou diverses structures d'organisation d'événements en cité Ardente.

**6. Questions fréquemment posées par les commerçants :**

**Quels sont les risques financiers ?**

* Aucun. Chaque Euros changé en Val’heureux se trouve sur un compte Triodos appelé compte de contrepartie. Si le système devait se casser la figure, chaque commerçant ou citoyen qui détient des V pourrait les échanger contre des €.

**Quel impact sur ma comptabilité ?**

* Le Val’heureux ne change rien à la comptabilité du commerce. D’un point de vue comptable, quand un V entre dans la caisse, c’est comme si un € entrait dans la caisse. La parité de 1€ = 1V a été choisie pour faciliter la gestion du V et surtout pour faciliter la vie des commerçants et des producteurs partenaires. Il n’y a donc aucun souci avec la TVA ou les taxes. Il est à noter que, contrairement à certaines idées reçues, la parité 1€ = 1V n’enlève rien à l’efficacité et les vertus du V.

**Et si j’ai trop de Val’heureux en caisse ?**

* Un tel projet met du temps à se construire. Pour l’instant, un commerçant qui a trop de Val’heureux en caisse et qui ne sait pas comment les faire circuler peut demander à l’asbl le Val’heureux de lui changer gratuitement ses V en €. Plus tard, quand les boucles économiques seront établies et que les commerçants auront des possibilités de payer des fournisseurs en V, l’Assemblée Générale, dont les commerçants partenaires font partie, pourra décider de faire payer des frais de change (€ en V) pour décourager les commerçants à faire sortir des V du système. C’est l’Assemblée Générale qui pourra aussi décider également d’éventuelles exceptions pour certains secteurs (exemple, les bijouteries, parce que les bijoutiers ont peu de fournisseurs locaux – il faudra néanmoins examiner les autres possibilités de faire circuler le V).

*Aujourd'hui, le Val’heureux est toujours dans sa phase de démarrage (lancer une monnaie citoyenne et reconstruire un système économique local prend du temps !) et il n'y a encore que peu de producteurs dans le système, donc on ne peut pas imaginer la possibilité de frais de change. De plus, le Val’heureux électronique est en chantier (PC banking, Smartphone et sms). Il permettra de faire circuler la monnaie beaucoup mieux. Des verrous seront levés. La question des frais sera alors peut-être posée à l'Assemblée Générale.*

**J’ai peur d’être submergé de Val’heureux !**

* Le V est lancé depuis juin 2014 et les commerçants ne se plaignent pas. De temps en temps des commerçants regrettent de ne pas voir plus de gens payer en V. C’est normal. Le V est toujours dans sa phase de démarrage. Il y a peu de V en circulation comparé à la taille de la ville de Liège et de l’économie régionale. Aujourd’hui, l’important est de créer le réseau, de soutenir la mise en place d’une économie plus durable qui soutient les commerces de proximité et les petits producteurs régionaux. Quand viendra le moment où plus de V seront dépensés dans les commerces, il y aura aussi plus de possibilités de les dépenser chez des fournisseurs, et plus de clients voudront aussi récupérer des V. À ce moment, l’afflux de V ne sera donc pas un problème. Au contraire, le V prendra tout son sens.

**Ai-je mon mot à dire ?**

* Bien entendu. Le V est un outil économique au service de l’économie locale et du développement durable mais est aussi et surtout un outil au service de la souveraineté économique. Autrement dit, le V est une manière pour les citoyens et les commerçants de se réapproprier la gestion de l’économie locale. Les promoteurs du V souhaitent qu’un maximum de commerçants et de producteurs partenaires et d’utilisateurs s’investissent dans la réflexion et le développement du V. Les commerçants partenaires font partie de l’Assemblée Générale, pourront, s’ils le désirent être élus au Conseil d’Administration, et peuvent apporter toutes les réflexions et critiques et proposer toutes les améliorations qu’ils souhaiteraient. Le V fonctionnera vraiment bien si les commerçants et les citoyens se l’approprient.

**Quels sont les avantages pour le commerçant ?**

* Visibilité et promotion faite par l’asbl « Le Val’heureux » notamment via le répertoire des prestataires partenaires, les flyers, le site, la page facebook, les passages dans la presse et via les événements auxquels l’ASBL participe ou organisés par elle ;
* Affirmation de l'identité (développement durable et local) et différenciation par rapport à la grande distribution ;
* Fidélisation de la clientèle ;
* Possibilité de simplification des systèmes de « cartes de fidélité » ;

*Notons qu’il serait intéressant que les commerçants, au lieu de faire une ristourne pour remercier la fidélité de leur client, rendent l’équivalent de cette ristourne en Val’heureux. C’est bon pour le client qui bénéficie toujours d’un cadeau, c’est bon pour le système Val’heureux puisque ça stimule la circulation de la monnaie et c’est bon pour le commerçant qui ne perd pas, purement et simplement, le montant de sa ristourne puisque les Val’heureux offerts par le commerçant, ou par un autre membre du système, vont revenir au commerçant.*

* Intégration à un réseau de clients partagés avec les autres partenaires du système et un élargissement de la clientèle ;
* Mise en réseau avec d'autres partenaires (dont des producteurs ou des fournisseurs) qui privilégient les objectifs du Val’heureux ;
* Le Val’heureux a pour objectif de dynamiser le commerce local et donc de soutenir les petits entrepreneurs ;
* Profiter des actions lancées par l’asbl Le Val’heureux comme l’enveloppe cadeau, plus spécialement pour les fêtes de fin d’année (V dépensés dans le réseau évidemment !).